

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAC 533** Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association TATTOO DES CAPITALLES (4e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TATTOO DES CAPITALLES (4e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 50.000 euros est attribuée à l'association TATTOO DES CAPITALLES, 14, rue Charles V, 75004 Paris au titre de 2017. 2017-05928 / 188209.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 50. 000 euros avec l'association TATTOO DES CAPITALLES (4e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**